

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Confrançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 18 novembre 2015

PRÉSENTS : ANTOINET Guy - BODINIER François - COLAS Christiane - COLAS Hervé - DUC Pascaline - FOURNIER Clotilde - GALLET Gérard - JACQUET Jean-Luc - LONGERON Robert - MAISONNEUVE Xavier - MARTI-GUEFFIER Elizabeth - MARTIN Walter - MOREL Catherine - OLIVIER Jacques - PACAUD-PEREIRA Marie - PARRATON Véronique - PERRIN Gérard - PICARD Catherine - PIN Marie-Joëlle - PUTHET Hervé - ROCHE Jean-Pierre - THEVENON Jean-Jacques - VIVIET Alain

EXCUSES : BREVET Christiane - FROMONT Jean-Pierre - GRIGNOLA-BERNARD Virginie (pouvoir donné à ROCHE Jean-Pierre) - GUILLEMOT Laurent (pouvoir donné à PACAUD-PEREIRA Marie) - TOLFA Pascale (pouvoir donné à ANTOINET Guy)

Secrétaire de séance : COLAS Christiane

Nombre de conseillers : En exercice : 28 ; Présents : 23 ; Votants : 26

Christiane Colas, maire de Confrançon accueille les élus. Elle présente sa commune dont la population est passée de 878 habitants en 1999 à 1 267 en 2015. Confrançon s'organise autour de deux pôles urbanisés distincts : le bourg avec le nouveau restaurant scolaire, le gymnase, l'école, le multi-accueil et le Logis neuf sur l'axe Bourg/Mâcon avec le supermarché Casino. La commune compte 80 logements sociaux. 239 élèves sont scolarisés au Regroupement pédagogique intercommunal Confrançon-Curtafond. Le tissu économique se compose d'une dizaine d'agriculteurs, d'une quarantaine d'artisans commerçants. 50 salariés travaillent dans les entreprises du parc d'activités. Latem industries accueillera bientôt 30 personnes de plus suite au transfert d'une activité à Confrançon. Parmi les réalisations, on peut citer la transformation d'un local commercial en cantine, la rénovation de la salle des fêtes dont sa mise en accessibilité. La commune a pour projet l'installation d'aménagements destinés à améliorer la sécurité routière au Logis neuf : installation d'un feu tricolore et d'un tourne à gauche.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 29 SEPTEMBRE 2015

Le conseil adopte le compte rendu à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 13 OCTOBRE 2015 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 10 NOVEMBRE 2015 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014 ET DU 22 JUILLET 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil donne acte au Président de cette communication.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Modification du tableau des emplois (rapporteur : Christiane Colas)

• Création d'emplois

Suite à l'accroissement des besoins dû à la réforme des rythmes scolaires et à l'aménagement des horaires de travail de l'agent effectuant les heures de ménage à Jayat, il est proposé la création d'un emploi d'agent d'entretien polyvalent à raison de 25/35^e ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques pour le SIVOM Jayat-Malafretaz-Montrevel.

(Approuvé, unanimité).

Il est proposé de créer un emploi de catégorie A à mi-temps pour la commune d'Etrez. Ce recrutement devra permettre, dans un premier temps, de faire face à une surcharge de travail liée à la mise au œuvre du Plan de prévention des risques technologiques et, dans un second temps, à l'organisation du tuilage avec l'agent en poste avant son départ en retraite.

(Approuvé, unanimité).

• Suppression d'emploi

Après avis favorable du comité technique du 18 novembre 2015, il est proposé la suppression des emplois suivants :

- Un emploi d'ouvrier polyvalent à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques. Cette suppression fait suite à la délibération du 29 septembre 2015 portant réorganisation des services techniques de la commune de Montrevel-en-Bresse
- Un emploi d'agent de restauration polyvalent à temps non complet (12,27/35^e) ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation : cette suppression fait suite au départ à la retraite de l'agent et à une réorganisation du poste. Les heures de ménage ont été redistribuées et les heures de cantine supprimées.

(Approuvé, unanimité).

II. Elargissement du service d'instruction du droit des sols aux Communautés de communes de Pont de Veyle et de Pont de Vaux (rapporteurs : Christiane Colas et Gérard Perrin)

Le conseil communautaire réuni le 21 juillet 2015 a accepté la mise à disposition d'un agent travaillant à la Communauté de communes de Pont de Veyle pour occuper un poste d'instructeur à mi-temps au service d'instruction des autorisations du droit des sols. La convention de mise à disposition doit intervenir à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une période d'un an. Le conseil communautaire approuve la convention de mise à disposition.

(Approuvé, unanimité).

III. Création d'un budget annexe pour le service d'instruction du droit des sols (rapporteurs : Christiane Colas et Gérard Perrin)

La mise en place d'un service unifié d'instruction des autorisations des droits des sols rend obligatoire la création d'un budget annexe à compter du 1^{er} janvier 2016. Le conseil communautaire approuve la création de ce budget annexe.

(Adopté, unanimité).

IV. Extension restructuration des locaux de la mairie et de la Communauté de communes : avenant au marché de travaux du lot n°4 (rapporteur : Gérard Perrin)

Le lot n°4 a été attribué à l'entreprise Piron charpentes pour un montant de 149 390,16 euros HT. Le chantier a fait apparaître la nécessité de remplacer toutes les tuiles contrairement à ce qui était prévu dans le marché. Cette solution a l'avantage d'être assortie de la garantie décennale sur l'ensemble des toitures du bâtiment existant, avec garantie de 30 ans sur les tuiles et l'ardoise. Malgré la suppression du démoissage avec traitement, ces modifications représentent une plus-value de 14 583,85 euros HT, soit une augmentation du marché initial de 9,76%.

Le conseil communautaire approuve l'avenant à intervenir sur le lot 4 du marché de travaux.

(Adopté, unanimité).

Les travaux avancent. Le rez-de-chaussée du nouveau bâtiment touche à sa fin. Le gros œuvre sur le bâtiment existant est presque terminé aussi. Le chantier sur la charpente est prévu jusqu'à la fin du mois de janvier.

Le Président précise que ce bâtiment a une raison d'être bien que Montrevel ne sera pas le siège de la future communauté d'agglomération. En effet, une intercommunalité aussi vaste ne pourra pas fonctionner sans directions opérationnelles décentralisées. Avec des locaux rénovés, Montrevel dispose ainsi de nombreux atouts pour accueillir plusieurs services.

V. Décision modificative n°5 (rapporteur : Gérard Perrin)

Cette décision modificative a pour objet d'assurer les crédits d'actions en cours dont l'évaluation financière est mieux aboutie et d'inscrire des crédits résultant de charges non prévues au budget primitif ou de décisions prises par le conseil de communauté.

- *Budget principal*

En investissement, il convient de régulariser les crédits inscrits en dépenses pour l'amortissement des subventions (subvention versée pour l'acquisition du chalet pour la ressourcerie) : 200 €. En fonctionnement, 200 euros sont inscrits en recettes pour cet amortissement de subvention, d'où un crédit supplémentaire de 200 euros pour le service ordures ménagères. Des crédits à hauteur de 36 245 euros sont inscrits en recette et dépenses pour le service animation.

- *Budget annexe Equipements d'accueil*

En investissement, une dépense de 1 500 euros est inscrite pour le remboursement de la caution versée par M. Fromont suite à la vente de l'immobilier Génération karting. Aucune recette n'est inscrite, le budget est excédentaire.

- *Budget annexe Equipements touristiques*

En investissement, des crédits sont inscrits en dépenses pour l'amortissement des subventions (190€ pour l'acquisition de colonnes de tri). En fonctionnement, un réajustement est nécessaire entre chapitres de fonctionnement et une recette de 190 euros est inscrite pour la régularisation des amortissements de subventions.

(Adopté, unanimité).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Elargissement du service d'instruction du droit des sols aux Communautés de communes de Pont de Veyle et Pont de Vaux : adoption de la convention relative à la constitution d'un service unifié (rapporteurs : Christiane Colas et Gérard Perrin)

La Communauté de communes a créé en 2014 un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols pour ses 14 communes membres. Le service est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015 avec deux agents et un encadrement assuré par le responsable du service urbanisme. Les communautés de communes de Pont de Vaux et Pont de Veyle ne bénéficient plus de l'instruction des services de l'Etat depuis le 1^{er} juillet 2015 ont souhaité une mutualisation avec la Communauté de communes de Montrevel par la constitution d'un service unifié dont la gestion serait confiée à notre intercommunalité. 21 communes vont adhérer au nouveau service, portant le total à 35 communes :

- Pour la Communauté de communes de Pont de Vaux : Boissey, Boz, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Gorrevod, Ozan, Pont de Vaux, Reyssouze, Saint-Bénigne, Saint-Etienne-sur-Reyssouze et Sermoyer .
- Pour la Communauté de communes de Pont de Veyle : Bey, Cruzilles-les-Mépillat, Grièges, Laiz, Perrex, Pont de Veyle, Saint-André d'Huiriat, Saint-Cyr-sur-Menthon, Saint-Genis-sur-Menthon et Saint-Jean-sur-Veyle.

Depuis la loi NOTRe, il est nécessaire que les communes signent aussi les conventions. Chaque commune et chaque Communauté de communes devra donc délibérer pour autoriser le maire à signer la convention.

Le conseil communautaire approuve la convention relative à la constitution d'un service unifié.

(Adopté, unanimité).

ENVIRONNEMENT

Rapport annuel 2014 du Syndicat mixte de traitement des déchets Organom (rapporteur : Gérard Perrin)

Organom est composé de 17 intercommunalités représentant 196 communes soit 320 000 habitants du centre-sud du département de l'Ain. Il est compétent pour le transfert, le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Il intervient également sur la prévention des déchets à travers des actions qui visent à réduire les quantités de déchets produits et leur nocivité. Le comité syndical se compose de 37 délégués titulaires (Gérard Perrin et Guy Antoinet pour la Communauté de communes de Montrevel) et 37 suppléants (Catherine Picard et Jean-Luc Jacquet).

En 2014, les contributions des EPCI ont été fixées à 4 euros HT par habitant et 105 euros HT par tonne de déchets à traiter. Pour les autres types de déchets, les principaux tarifs d'accueil n'ont pas été réévalués. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 35 806 768 euros pour 12 860 260 euros en recettes d'investissement. Les dépenses de fonctionnement sont de 10 108 280 euros pour 12 705 599 euros de recettes de fonctionnement. En fonctionnement et en prenant en compte les reports des années précédentes, l'excédent de clôture atteint 14 642 310,75 euros pour un déficit d'investissement cumulé de 6 914 676,50 euros.

Les principaux déchets traités sont les ordures ménagères et assimilés (56,80%), les déchets compostables (12,34%) et les déchets industriels banals (11,46%). 73% des déchets sont enfouis, 27% sont valorisés.

Sur le site de la Tienne, le 5^e casier d'enfouissement de l'installation de stockage de déchets non dangereux a été fermé en décembre 2014. Un 6^e a été construit à cette même date.

La construction de l'unité Ovade s'est poursuivie en 2014 avec la livraison d'équipements importants : les deux tubes malaxeurs de 40 mètres de long chacun. Le bâtiment administratif a été livré en novembre 2014.

2014 a été la dernière année du programme local de prévention porté par Organom. Entre 2009 et 2014, le ratio moyen par habitant d'ordures ménagères collectées a baissé de 8% sur le territoire.

Gérard Perrin précise que le budget 2016 d'Organom devrait prévoir une nouvelle hausse de la contribution par habitant. L'usine Ovade est en phase industrielle depuis mi-octobre. Les premiers kilowatt-heures ont été produits.

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activités d'Organom.
(Adopté, unanimité).

TOURISME

I. Bilan de la saison à la base de plein air (rapporteurs : Alain Viviet et Christophe Feillens)

Les bonnes conditions météorologiques ont contribué aux bons résultats de la saison à la Plaine tonique. Les entrées payantes à la journée ont été multipliées par deux passant de 31 574 en 2014 à 63 246 en 2015. Le centre aquatique a lui aussi battu des records avec 87 290 entrées, 11 journées à plus de 1500 personnes et même une journée à 2 216. Les activités nautiques ont également trouvé leur public, notamment le parachute ascensionnel avec 300 vols pour sa première année d'exploitation. Au total, plus de 35 000 prestations sportives ont été vendues.

Du côté du camping, le bilan est plus contrasté. Si le nombre de séjours augmente, le nombre de nuitées baisse. La désaffection de la clientèle néerlandaise explique en partie ces chiffres. Le retour des clients français se confirme pour la quatrième année consécutive. Tous secteurs confondus, le chiffre d'affaires total atteint 2 307 000 euros.

Aintourisme estime les retombées économiques sur le territoire à 60 euros par campeur. Ce résultat est calculé à partir d'une estimation de la dépense journalière d'un touriste séjournant en camping. Il inclut l'hébergement, la restauration et les dépenses annexes (activités, alimentation, etc.). Ces chiffres permettent d'avoir une autre lecture de la subvention d'équilibre. Elle assure aussi des revenus conséquents à de nombreux prestataires sur le territoire (artisans, commerçants, restaurateurs, grandes et moyennes distributions, activités).

La baisse du nombre de nuitées au camping reste inquiétante. La reconquête de la clientèle néerlandaise doit être lancée. Un plan d'actions est en cours avec Aintourisme.

Walter Martin revient sur le bilan des deux dernières années et demande pourquoi la subvention d'équilibre augmente alors que les conditions météorologiques ont été mauvaises en 2014 et bonnes en 2015. N'y a-t-il pas d'effet de seuil ? Alain Viviet précise que le budget 2015 fait apparaître des amortissements en hausse de 100 000 euros.

Du côté de la SAEM Les Rives, Laurent Perréal a été associé cette année à l'élaboration de la carte et à la constitution de l'équipe en tant que prestataire de services. La saison a été malgré tout difficile avec un nouveau cuisinier arrivé début août. Le chiffre d'affaires s'élève à 400 000 euros pour le restaurant, à 117 000 euros pour le snack. 7 560 repas ont été servis pour les week-ends d'intégration.

II. Avenant au marché de fourniture des mobil-homes (rapporteur : Alain Viviet)

Dans le cadre de l'appel d'offres pour la fourniture, la livraison et l'installation de 16 mobil-homes pour la base de loisirs, le conseil de communauté a autorisé le Président à signer le contrat avec la société O'Hara. Cette société a été absorbée par la société Bio habitat. Il convient donc de transférer par avenant le contrat.

(Adopté, unanimité).

AGRICULTURE DURABLE

I. Projet agricole du Sougey : avenants aux marchés de travaux des lots 4 (gros œuvre), 8 (aménagement intérieurs) et 12 (padcooling) (rapporteur : Gérard Perrin)

Dans le cadre du lot 4, un avenant est nécessaire pour équiper le chantier d'une fosse toutes eaux, augmenter la hauteur de dallage initial, créer un mur de chaque côté de la fumière en plus du mur de soutènement prévu. Ces modifications représentent une plus-value de 9 382,25 euros HT, soit une augmentation de 5,61% du marché initial.

(Adopté, unanimité).

Dans le cadre du lot 8, un avenant est nécessaire pour transférer la prestation d'isolation des murs des bâtiments pour Bresse nature et jardins à BFC constructions et AS Elevage, qui peut réaliser des murs avec une isolation plus épaisse. Ces modifications engendrent une moins-value de 6 912,50 euros HT, soit une diminution du montant du marché de 23%.

(Adopté, unanimité).

La plus-value apportée au marché de l'entreprise BFC d'un montant de 8 906,93 euros HT (+ 3,21%) a été régularisée par avenant sur décision du Président notifiée au titulaire.

Dans le cadre du lot 12, il convient d'améliorer le système de padcooling dans le bâtiment et de mettre en place un système de sécurité pour les volailles comprenant un système d'alerte téléphonique et une ouverture centralisée des fenêtres en cas de panne de courant. Ces modifications entraînent un surcoût de 2 792 euros HT, soit une hausse du marché initial de 21,72%.

(Adopté, unanimité).

II. Approbation du projet de bail rural environnemental avec l'éleveur du Sougey

La Communauté de communes a retenu Aloïs Gury pour conduire une exploitation d'élevage de volailles de Bresse à la ferme du Sougey, propriété de la communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse. Les bâtiments d'élevage sont en cours de construction, et seront mis à disposition de l'éleveur avec les terres par bail rural environnemental. Le fermage proposé s'élève à 7 670 € HT, conformément à l'arrêté préfectoral du 25/09/2015 pour ce qui est des terres, à la mise à jour de l'indice des prix pour le bâtiment de stockage, et aux usages pour ce qui est des bâtiments d'élevage.

Il est proposé d'intégrer des clauses environnementales comme la limitation des phytosanitaires, l'interdiction du drainage des parcelles, l'entretien des haies, talus et bosquets, etc.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le bail rural environnemental pour une durée de 9 ans.

(Adopté, unanimité).

SOLIDARITES FAMILLE VIE EDUCATIVE CULTURE ET SPORT

Programme annuel de soutien aux activités éducatives (PASAE) : subvention aux associations partenaires (rapporteur : Virginie Grignola-Bernard)

Les activités du Contrat Educatif Local devenu PASAE (Programme Annuel de Soutien aux Activités Educatives) dans le cadre du Projet Educatif Local ont été reconduites pour l'année scolaire en cours uniquement pendant les vacances scolaires. Elles sont essentiellement assurées en partenariat avec des associations locales qu'il convient d'aider financièrement afin qu'elles puissent intervenir dans de bonnes conditions.

Les actions sont conduites tant au profit des élèves du Collège, des collégiens d'Attignat, qu'envers les enfants des écoles élémentaires des 14 communes de la Communauté de communes, dans le cadre d'une convention à signer avec les associations concernées.

Les subventions allouées pour l'année scolaire 2015/2016 aux associations locales partenaires du PASAE sont les suivantes :

Archers bressans	300.00 €
Association sportive de Montrevel ASM.....	300.00 €
Bresse tennis de table.....	860.00 €
Cavalier fou bressan (collèges).....	80.00 €
Coopération Solidarité Internationales.....	900.00 €
Infini Danse.....	960.00 €
Ferme équestre	1 699.00 €
Pâte à trac (écoles).....	1 720.00 €
Pâte à trac (collège).....	1 161.00 €
Quidams arts de rue (écoles)	780.00 €
Quidams arts de rue (collège).....	780.00 €
R.C.C.M.....	615.00 €
Ecole de Musique.....	1466.00 €
Tennis Club de Jayat.....	135.00 €
pour une somme totale de	11 756.00 €

Les conventions à passer avec les associations partenaires du Programme Annuel de Soutien aux Activités Educatives sont les suivantes :

Emmanuelle BARBOSA Gym.....	256.00 €
Association K-POTES (écoles)	1 200.00 €
Association K-POTES (collège).....	1 200.00 €

pour une somme totale de 2 656.00 €

Le montant des subventions est en baisse puisque les activités du PASAE ne sont plus organisées que pendant les vacances scolaires.

Guy Antoinet précise que le Contrat éducatif local a été décisif pour le club de pétanque de Marsonnas pour attirer de nouveaux adhérents. Plusieurs enfants sont devenus champions départementaux.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions et verser les subventions aux associations partenaires du PASAE.

(Adopté, unanimité).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Pacte fiscal et financier de l'intercommunalité

La dotation de solidarité ne pourra être maintenue dans la future communauté d'agglomération. Pour assurer des ressources aux communes, il convient de revoir le pacte fiscal et financier entre les 14 communes et l'intercommunalité. Une baisse des taux de la Communauté de communes concomitante à une hausse de ceux des communes est envisagée. Une étude du sujet a été confiée aux cabinets Partenaires finances locales et Itinéraires droit public. Le rendu devrait intervenir courant décembre.

Agenda

- Conférence sur le réchauffement climatique : vendredi 27 novembre à 20h30 à la salle des fêtes à Montrevel
- Bureau : mardi 1^{er} décembre à 16h30 à la Brasserie du lac
- Conférence sur la réforme territoriale : mardi 1^{er} décembre à 18h30 à la salle des fêtes à Montrevel
- Conseil communautaire exceptionnel sur la réforme territoriale : mardi 8 décembre à 20h30 à la salle des fêtes à Montrevel
- Conseil communautaire : mardi 15 décembre à 20h30 à Cras-sur-Reyssouze

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance,
Christiane Colas



Le Président,
Jean-Pierre Roche